

Département des Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT DE SAINT BRIEUC

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DU LIÉ
Siège social : Le Pont-Querra- 22210 Plémet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

Membres
en exercice
22

Présents **17**

Votants **20**

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre, le Comité Intercommunal d'Adduction d'Eau du Lié s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures trente, salle de Réunions, Espace Docteur Louis PITON, le Pont-Querra à Plémet, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LAGUEUX, Président et en présence des Délégués du Syndicat.

Présents : Mme ROBERT, Mrs LE TENO, LASSALLE, LE MEILLEUR, COURTEL, FLAGEUL, LAGUEUX, GUILLO, BOUTRON, BOUDARD, LUCAS, BRIAND, JOUAN, PICHARD, COTBREIL, HARNOIS, FRAVAL.

Excusés : M. LE BOUDEC, Mme CHARLES, Mrs LE PLENIER, LE HO (pouvoir à M. J.Y. Harnois), HUBERDEAU (pouvoir à Mme Robert), LE CAM, LE FRANC (pouvoir à M. Lagueux).

Secrétaire de séance : M. BRIAND

Délibération 2015-42

PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Préfet a fait parvenir son projet de schéma de coopération intercommunale pour le département. Ce schéma comporte 2 sous parties :

La 1^{ère} vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

La 2nde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. S'agissant plus particulièrement des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 1^{er} janvier 2020 aura pour conséquence, soit leur transformation en syndicat mixte, soit leur dissolution.

Ainsi, pour le syndicat du Lié, le Préfet prévoit sa dissolution au plus tard au 01/01/2020 avec transfert de la compétence eau à la CIDERAL, compte tenu que l'ensemble des communes du syndicat est inclus dans le périmètre de la communauté de communes.

Ce projet de schéma est soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées afin qu'elles puissent se prononcer sur les propositions les concernant. A défaut d'avis rendu avant le 15 décembre, l'avis est réputé favorable.

Après délibéré, le comité syndical :

- Demande à garder la structure « syndicat du Lié » jusqu'en 2020
- Demande qu'une réflexion soit engagée dès 2017 au niveau de la CIDERAL pour la compétence « eau »

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Noël LAGUEUX

